

## Sécurité et discipline

La sécurité des élèves transportés constitue la première priorité de la Région Bretagne.

Un guide sécurité destiné aux élèves et aux parents vous sera envoyé à domicile en même temps que la carte de transport de votre enfant. Il détaille tous les réflexes essentiels à avoir tels que :

- **Jusqu'à l'arrêt de car** : porter un équipement pour être visible des automobilistes. Un gilet retro-refléchissant peut vous être fourni gratuitement. Les demandes se font exclusivement en ligne ([www.breizhgo.bzh/securite-scolaire](http://www.breizhgo.bzh/securite-scolaire)).
- **À la montée et la descente du car** : attendre calmement à distance de la chaussée. À la descente, attendre que le car soit suffisamment éloigné afin d'avoir une visibilité maximale avant de traverser.
- **Dans le car** : Le port de la ceinture est obligatoire et tout comportement inadapté dans le car peut entraîner des sanctions.

Tout au long de l'année, des actions de sensibilisation à la sécurité sont également dispensées afin d'apprendre aux élèves les bons réflexes à adopter.



Pour tous renseignements,

nous contacter au :

**02 99 300 300**

ou rendez-vous sur

[breizhgo.bzh](http://breizhgo.bzh)



RÉGION BRETAGNE  
RANNVRO BREIZH  
REJION BERTÈGN

Région Bretagne  
Direction des transports et des mobilités  
Antenne de Rennes  
283 avenue du Général Patton - CS 21 101  
35 711 Rennes Cedex 7  
[www.bretagne.bzh](http://www.bretagne.bzh)

Avril 2021 - Photos : Charles Crié Direction de la communication/Région Bretagne



# BREIZHGO

Le réseau de transport public 100% Bretagne

## Le transport scolaire en Ile-et-Vilaine Comment ça marche ?

Demande de carte de transport,  
tarifs, infos pratiques...

Année scolaire

**2021  
2022**



## Le transport scolaire BreizhGo en Ile-et-Vilaine

Chaque jour, ce service essentiel de proximité, qui fait partie du réseau de transport régional BreizhGo, permet à près de 100 000 élèves de rejoindre leurs établissements scolaires.

Afin de permettre à chacun d'accéder à ce service, la Région finance en moyenne 90% du prix réel du transport d'un élève. Chaque année, cet investissement représente près de 130 millions d'euros.

Pour l'année scolaire, les familles paieront 120€ pour le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> enfants transportés puis 50€ pour le 3<sup>e</sup>. La gratuité s'appliquera à partir du 4<sup>e</sup> enfant. Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

### Mon enfant peut-il bénéficier du transport scolaire ?

Pour bénéficier du transport scolaire BreizhGo, votre enfant doit répondre aux critères suivants :

- Il doit au minimum être en classe de CP.
- Il doit fréquenter l'école primaire la plus proche de son domicile ou le collège ou lycée auquel il est rattaché par la carte de sectorisation des transports scolaires (consultable sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)).
- Son domicile doit être situé à une distance d'au moins 3 km de son établissement scolaire.

Si votre enfant ne répond pas à ces critères, vous pouvez néanmoins procéder à une demande de dérogation afin qu'il puisse emprunter un circuit existant dans la limite des places disponibles.

### Quel est le montant de la participation familiale ?

**La participation familiale est annuelle et forfaitaire et s'élève à 120 euros.**

Cette somme devra être réglée directement au trésor public après réception à votre domicile de la facture correspondante.

## Carte Scolaire +, un sésame mobilité pour les scolaires du réseau BreizhGo

**Vous souhaitez permettre à votre enfant d'emprunter certaines lignes du réseau BreizhGo en dehors de votre trajet scolaire habituel et des trajets sur le réseau urbain ?**

Pour l'année scolaire 2021-2022, la Région proposera, après la rentrée scolaire, à tous les jeunes bénéficiant de l'abonnement scolaire, l'**option Scolaire +** permettant, pour **80€ par an**, d'accéder à l'ensemble des cars et des trains TER du réseau BreizhGo jusqu'au **6 juillet 2022**.

Les scolaires résidant sur une île desservie par BreizhGo pourront également emprunter leur liaison maritime habituelle. Retrouvez toutes les conditions et renseignements complémentaires sur [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).



## Comment être alerté en cas d'interruption des transports scolaires ?

Un système d'alerte (SMS sur portable ou message vocal sur téléphone fixe) permet d'avertir les familles en cas d'interruption des circuits de transports scolaires (intempéries, grève).

Pour bénéficier de ce service, il vous suffit de cocher la case correspondante lors de la dernière étape de l'inscription en ligne. Pour les élèves transportés sur ligne interurbaine, il faudra vous inscrire sur le site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh).

L'information est également transmise par les établissements scolaires et les médias locaux.

## Quelles sont les démarches d'inscription ?

Que ce soit pour **une première demande ou un renouvellement**, vous devez inscrire votre enfant :

**En ligne à partir du site [www.breizhgo.bzh](http://www.breizhgo.bzh)**

**C'est simple & pratique !**

**Pour une première inscription**, rendez-vous à compter de la fin mai et jusqu'au 16 juillet sur le site BreizhGo.bzh et cliquez sur démarrer l'inscription en ligne pour les transports scolaires BreizhGo 2021-2022.

Si vous rencontrez des difficultés à réaliser l'inscription en ligne, contactez la centrale d'appels BreizhGo au 02 99 300 300.

**Pour une réinscription**, si vous aviez effectué votre demande de transport en ligne l'année dernière, vous recevrez uniquement un e-mail vous informant de l'ouverture du site et contenant un lien pour accéder à votre Espace Famille.

La date limite d'inscription en ligne est fixée au **16 juillet**. En cas de retard non justifié (déménagement, affectation tardive), une pénalité de 30 euros sera appliquée.

Après examen de votre demande et accord, la carte de transport de votre enfant sera expédiée à votre domicile à partir de la deuxième quinzaine du mois d'août.



\* En cas de non réception, vous pouvez opter pour l'inscription en ligne ou retirer un dossier vierge auprès de l'établissement scolaire de votre enfant.